



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Creation

Question écrite n° 1209

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui préciser quel est le nombre de dossiers acceptés au titre de l'aide à la création d'entreprise, dossiers déposés par des demandeurs d'emplois au cours des années 1986 et 1987. Il lui demande également s'il peut préciser le nombre des entreprises qui auraient disparu depuis ces dates.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre de dossiers acceptés au titre de l'aide à la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi indemnisés a été de 72 000 en 1986 et 63 400 en 1987. On ne dispose pas actuellement de données statistiques précises sur le nombre d'entreprises ainsi créées qui auraient disparu, car de telles données ne peuvent être obtenues qu'au terme d'études délicates qui, en raison de leur coût, ne sont pas menées tous les ans. Toutefois, une étude réalisée par le service des études et de la statistique du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a montré que 53 p 100 des entreprises ayant bénéficié de l'aide en 1982 et 1983 étaient encore en activité trois ans plus tard ; le taux de disparition était donc de 47 p 100, taux proche de celui observé pour l'ensemble des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1209

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2273